

Avis de publicité suite à une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation en vue d'une activité de buvette dans le cadre du Bicentenaire de l'écluse les 30 et 31 août 2025.

Occupation temporaire du domaine public

1 - Dénomination, adresse, numéro de téléphone :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
3 boulevard de Guyencourt
80000 AMIENS

2 – Fondement juridique

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P). Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

3 – Objet, description de l'occupation

Le présent avis a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'un opérateur économique, qui se propose d'occuper l'enceinte départementale de la Direction du fleuve et des ports, située rue Baillon (80 000 Amiens) en vue d'y installer une buvette afin de vendre des boissons softs, des boissons relevant de la licence 3, lors du Bicentenaire de l'écluse caroline, quartier Saint-Maurice à Amiens, les 30 et 31 août 2025.

4 - Caractéristiques de l'occupation

Le porteur de projet sera autorisé à occuper l'enceinte départementale de la Direction du fleuve et des ports. L'emplacement pour l'implantation éphémère de la buvette se situe rue Baillon, 80 000 Amiens.

La présence du public est prévue de le samedi 30 août de 14h00 à 22h00 et le dimanche 31 août de 11h à 18h.

5 - Nature de l'occupation

Le titre d'occupation sera délivré sous forme d'arrêté d'occupation temporaire.

6 - Durée

L'occupation prendra effet du samedi 30 août 2025 à 9h00 (installation avant le début de l'évènement si besoin) au dimanche 31 août 2025 à 20h00 (temps de démontage compris).

7 – Redevance

Un titre d'occupation sera établi entre le Département de la Somme et le candidat retenu permettant d'autoriser l'occupation du bien.

Conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2024, le montant de la redevance d'occupation s'élève à 20 euros par journée d'occupation.

Un titre de recettes sera établi la semaine suivant l'évènement.

8 - Conditions d'occupation

L'occupation ne pourra être que temporaire et les autorisations délivrées présenteront obligatoirement un caractère précaire et révocable conformément à l'application des articles L.2122-2 et L.2122-3 du CG3P.

L'entretien du domaine exploité sera à la charge du porteur de projet.

9 - Autorisations administratives et respect des normes

L'occupant fait son affaire personnelle de l'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'exercice de son activité. Il a l'obligation de se conformer aux règlements en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

L'occupant doit respecter toutes les normes sanitaires en vigueur. En cas de plainte ou de recours des clients ou des autorités sanitaires, la responsabilité de l'occupant sera totalement engagée.

L'occupant doit, en outre, s'engager à libérer l'emplacement à l'issue du délai prévu et laisser l'emplacement et ses abords (100 m) propre et sans détritiques issus de son activité ou de ses clients.

10 - Déroulement de la procédure

La présente publicité consiste à s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, visant à occuper l'enceinte départementale de la Direction du fleuve et des ports, située rue Baillon (80 000 Amiens) en vue d'y installer une buvette proposant des boissons soft, des boissons relevant de la licence 3, lors du bicentenaire de l'écluse caroline, les 30 et 31 août 2025.

Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt par un courrier recommandé ou courriel dans les conditions définies à l'article suivant.

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant a minima une note de présentation du candidat et du projet envisagé.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L2122-1-1 du CG3P.

Les candidats ainsi que le candidat ayant manifesté un intérêt spontané seront alors invités à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le dossier de consultation de la procédure de sélection préalable. Ainsi, un règlement de consultation sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, l'emplacement sera attribué à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

11- Adresse et condition d'envoi des candidatures

11.1 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé sur support papier par courrier recommandé :

à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
3 boulevard de Guyencourt
80000 AMIENS

Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

OU

11.2 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé par dépôt contre récépissé

à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
Direction de la Culture et des Patrimoines
3 boulevard de Guyencourt
80000 AMIENS

Téléphone : 03.60.03.44.75/ 06.07.30.89.27

OU

11.3 Remise de la note de présentation du candidat et du projet envisagé par voie électronique

à l'adresse suivante : hlecoant@somme.fr

12 - Date limite de réception des candidatures

13 août à 12h00.

13- Langue de rédaction

Les candidatures doivent être rédigées en langue française.

14- Délai de validité des dossiers

30 jours à compter de leur réception

15- Renseignements

Renseignements techniques et administratifs auprès de la Direction de la Culture et des Patrimoines :

- Mme Hélène LE COANT, Directrice adjointe de la Direction de la Culture et des Patrimoines – 06.49.53.41.91/03.22.97.23.60 ou hlecoant@somme.fr

16 – Date d’envoi de l’avis à la publication

30 juillet 2025